Rassemblement le 15 mars pour la liberté d’expression : non au délit d’islamophobie !

écrit par Christine Tasin | 9 février 2015

Non au délit d'islamophobie

imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

DIMANCHE 15 mars
14h30 - Paris
Place de la Bourse

Résistance républicaine

RIPOSTE LAÏQUE

Nous proposons le 15 mars prochain, à Paris, un rassemblement afin de réclamer que, conformément à notre constitution, soit

garanti le droit de critiquer tous les dogmes, toutes les religions, tous les systèmes politico-religieux, y compris l'islam.

Nous assistons en effet depuis des années à la mise en cause de ceux qui critiquent l'islam et cette mise en cause a atteint des sommets depuis l'affaire Charlie Hebdo.

Nous laisserons de côté pour le moment les menaces de mort et les assassinats, œuvres des islamistes prétendant imposer à tous leurs interdits et leurs croyances. Theo Van Gogh, Pim Fortuyn et les 12 victimes de Charlie Hebdo y ont laissé la vie. D'autres vivent cachés ou sous haute protection policière, Robert Redeker, Geert Wilders, Salman Rushdie, Hayan Hirsi Ali… Sans parler des milliers d'exécution dans les pays musulmans, chrétiens, juifs, homosexuels, apostats de l'islam, blasphémateurs etc.

Nous serons à Paris le 15 mars pour dénoncer le terrible poids qui, insensiblement, s'abat sur la France et la liberté d'expression, avec la complicité des associations musulmanes, des associations droidel'hommistes, de certains magistrats et du parquet, autrement dit du Ministère de la Justice et donc du gouvernement.

Avant-hier c'était Pierre Cassen, Pascal Hilout et Jacques Philarchein qui étaient condamnés pour avoir simplement tiré la sonnette d'alarme quant à l'islamisation de la France.

Hier c'était Renaud Camus, Christine Tasin, Jocelyn et Valeurs actuelles qui étaient condamnés en première instance pour avoir simplement dit leur sentiment sur l'islam. Renaud Camus connaîtra le 19 mars le résultat de son appel, Jocelyn a déposé un recours en cassation, Christine Tasin a été relaxée pour Belfort mais passera en appel pour la 17ème Chambre le 26 février et devra subir un nouveau procès sur plainte du procureur de Belfort pour « outrage à magistrat« …

Demain ce sera Eric Zemmour et Arno Klarsfeld qui passeront au tribunal pour respectivement dit que la remigration musulmane serait possible et qu'il y avait beaucoup d'antisémitisme dans les banlieues islamisées…

Il y a quelques semaines, les deux rassemblements que nous avions proposés en réaction aux morts de Charlie Hebdo et aux victimes des tristes faits divers qui s'étaient multipliés en décembre ont été interdits par Cazeneuve-Boucault au motif que nous provoquerions à la haine contre une certaine partie de la population en dénonçant les islamistes. Même pas l'islam. Les islamistes tuent des enfants, font brûler vif un pilote ennemi, mettent à prix la tête du nouveau directeur de Charlie Hebdo au nom de l'islam mais il ne faudrait pas les dénoncer…
 L'argumentation serait incompréhensible si elle n'était accompagnée d'une kyrielle de déclarations des politiques contre l'islamophobie et de demandes nettement formulées par les associations musulmanes de revenir sur la loi de 1905 afin de rétablir le délit de blasphème sur tout le territoire national.

Nous savons tous que cela s'agite dans les hautes sphères pour pouvoir interdire les associations et sites comme *Riposte laïque* ou *Résistance républicaine* et les lois liberticides votées en novembre dernier ont ouvert une brèche très dangereuse.

Nous vivons ainsi une régression majeure dans nos libertés et notamment dans la liberté d'expression, pris en étau entre les menaces de mort des islamistes, les condamnations judiciaires et les menées sous le manteau ou en plein jour des associations musulmanes et droidel'hommistes pour interdire la libre critique de l'islam.

http://resistancerepublicaine.com/2015/ils-osent-reclamer-une-loi-contre-le-delit-de-blaspheme-et-donc-imposer-par-la-loi-la-charia-en-france-les-terroristes-gagnent-la-partie/

On rappellera une énième fois ici que l'islamophobie est un concept inventé par le sinistre Khomeiny, celui qui avait lancé une fatwa contre Salman Rushdie, afin de criminaliser la critique de l'islam.

Or, islamophobe n'est ni un gros mot ni une insulte, au contraire. Il faut être fier d'être islamophobe.

Etre islamophobe signifie avoir peur de l'islam, puis par deuxième sens, détester l'islam, ce qui est un acquis de notre histoire, de notre civilisation. L'islam n'était ni une race ni un homme, il n'y a pas d'incitation à la haine contre les ressortissants de ce système politico-religieux. Il a toujours été admis que l'on puisse critiquer le communisme sans inciter à la haine contre les communistes, le christianisme sans inciter à la haine contre les chrétiens… Nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement de l'islam et pourquoi la violence de certains de ses prosélytes serait payante et aboutirait à l'interdiction de la liberté de critiquer et de s'exprimer, en France.

Les politiques et les medias usent d'ailleurs d'un abus de langage destiné à criminaliser l'islamophobie qui arrange bien les associations musulmanes. En exagérant l'importance de tranches de jambon posées devant une mosquée –ce qui dit simplement le refus de l'islam et non la haine de ses ressortissants- et en les mettant sur le même plan que les assassinats et attentats islamiques, ils cherchent, peu à peu, à brouiller les cartes et à faire perdre à nos contemporains tout repère.

On rappellera enfin que le délit de blasphème est interdit aux ressortissants d'une religion donnée, en raison de leur croyance, mais qu'ils ne peuvent imposer leur notion du sacré à l'ensemble de la population qui ne partage pas ces croyances. Nous avons la chance de vivre dans une société dominée par la raison et la science, qui permet à chacun de croire ce qu'il veut et au Dieu qu'il veut, pourvu que ces

croyances ne soient pas imposées à tous.

Il nous appartient de défendre ces acquis, au nom de la liberté d'expression, de notre héritage civilisationnel, afin que nos enfants aient notre chance, et puissent librement réfléchir, critiquer et choisir de croire ou de ne pas croire.

C'est pourquoi, dans la ligne du 18 janvier dernier, Pierre Cassen et moi-même invitons tous ceux qui défendent la liberté d'expression et le droit à l'islamophobie à nous rejoindre le 15 mars afin de témoigner de leur attachement à nos valeurs.

Christine Tasin

Résistance républicaine